

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propagant l'idéologie islamiste

– Audition conjointe, à huis clos, de journalistes réunissant M. Erwan Seznec, rédacteur en chef adjoint du service société du Point et M. Jules Laurans, rédacteur en chef de Frontières.....	2
– Présences en réunion.....	18

Mercredi
5 novembre 2025
Séance de 18 heures 30

Compte rendu n° 23

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

Présidence de
M. Xavier Breton,
Président de la commission



La séance est ouverte à dix-huit heures trente.

M. le président Xavier Breton. Monsieur Seznec, vous avez travaillé pour plusieurs journaux et revues comme *Marianne*, *La Tribune* ou *La Gazette des communes*. Vous êtes également l'auteur de l'ouvrage intitulé *Nos élus et l'islam*, paru en 2020 aux éditions Robert Laffont qui traite des risques d'un clientélisme électoral ciblant les communautés musulmanes ou perçues comme telles. Monsieur Laurans, vous êtes rédacteur en chef au magazine *Frontières*, qui a récemment publié un numéro intitulé « Collabos : ces maires complices de l'islamisme ».

Je tiens tout d'abord à rappeler que notre commission d'enquête, qui porte sur les liens qui pourraient exister entre les mouvements islamistes et les élus nationaux ou locaux, ne vise aucun parti politique en particulier ni ne cherche à porter des accusations contre tel ou tel élu. Son objectif est d'identifier avec précision la menace islamiste et les situations dans lesquelles les élus pourraient, volontairement ou involontairement, se trouver en lien avec des représentants de cette mouvance.

Je vous prie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et vous invite, conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958, à prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire « je le jure ».

(*M. Erwan Seznec et M. Jules Laurans prêtent serment.*)

J'aurais une première question pour chacun d'entre vous, vos publications n'abordant pas la question de l'islamisme et des élus de la même manière.

Monsieur Seznec, vous soulignez dans votre ouvrage que les élus locaux sont régulièrement amenés à prendre position sur des sujets en rapport avec l'islam, au risque de s'exposer à des critiques venant aussi bien de la droite que de la gauche. Au cours de votre enquête, avez-vous constaté que les élus locaux se trouvent en première ligne sur ces questions ? Le cas échéant, disposent-ils, selon vous, d'un soutien suffisant des services de l'État ou d'autres acteurs pour affronter ces problèmes ? Le risque d'entrisme de mouvements islamistes auprès d'élus nationaux ou locaux vous semble-t-il concerner certains partis seulement ou l'ensemble d'entre eux ?

M. Erwan Seznec, rédacteur en chef adjoint du service société du Point. Concernant les services de l'État, la situation demeure contrastée, puisque certains soutiennent effectivement les élus lorsqu'ils en expriment le besoin, tandis que d'autres beaucoup moins. Tous les partis politiques sont en outre potentiellement concernés par l'entrisme islamiste, y compris le Rassemblement national. De nombreux témoins que j'ai rencontrés affirment que ce phénomène se produit réellement, et je ne peux que le confirmer, bien qu'il reste extrêmement difficile d'évaluer précisément le niveau de gravité de cet entrisme. La situation varie en effet considérablement selon les régions et les périodes, avec une tension particulièrement marquée en période préélectorale.

Quant à savoir si les élus sont suffisamment armés face à cette menace, lorsque mon livre a été publié en 2020, la réponse était clairement négative, puisque le constat dominant demeurait celui d'un profond désarroi. Les élus se trouvaient contraints d'improviser en permanence, à l'image de M. Arnaud Lacheret, directeur de cabinet du maire de

Rillieux-la-Pape, que j'avais interviewé. Il est l'auteur de l'ouvrage *Les territoires gagnés de la République ?* dans lequel il décrit un bricolage constant, souvent à la limite de la légalité, pour parvenir à composer avec cette réalité. L'autre difficulté majeure qu'il décrit est celle de la distinction entre ce qui relève de l'islamisme et ce qui n'en relève pas. Arnaud Lacheret souligne également le danger, que j'ai pu vérifier par la suite, de conférer une légitimité à quelqu'un qui n'en disposait pas initialement simplement parce qu'un élu l'a reçu. Ainsi, un islamiste qui ne représente que lui-même, s'étant autoproclamé imam, rencontre un maire, qui l'écoute, le reçoit et lui accorde quelque chose. L'intéressé se présente ensuite auprès de sa communauté comme un intermédiaire efficace, puisque le maire l'a reçu. Par ce jeu de ping-pong entre la communauté et les élus, il finit par devenir ce qu'il n'était pas au départ. Comme on le dit dans la Silicon Valley, « *fake it until you make it* ». Il acquiert ainsi progressivement une réelle représentativité, et nous ne réalisons que trop tardivement qu'il poursuivait également un agenda religieux. Je pourrais notamment citer le cas d'Hassan Iquioussen, sur lequel j'ai longuement enquêté.

M. le président Xavier Breton. Vous indiquez que ce phénomène dépend des régions et des périodes. Pourriez-vous développer davantage cette variabilité ?

M. Erwan Seznec. Dans la commune de Penmarc'h, dans le Finistère, où je suis élu local, la question de l'entrisme islamiste ne se pose tout simplement pas faute de communauté musulmane significative établie. Plus la communauté musulmane est importante dans une région, plus le risque d'entrisme est présent. Dans le Nord, en Alsace, en région Paca et en région parisienne, cette problématique se pose désormais de manière récurrente. Mais la région où le processus d'entrisme est le plus avancé est sans conteste le Nord et, plus précisément, le Valenciennois, où je viens d'ailleurs de réaliser une enquête approfondie.

Dans mon livre, j'examine notamment la situation de Denain, une commune de 20 000 habitants située au sud de Valenciennes qui s'est vue progressivement structurée par des acteurs entrés en politique avec l'objectif clair d'islamiser la société. Ces fondamentalistes, qui ont suivi l'enseignement de l'imam Hassan Iquioussen, se donnent beaucoup de temps et poursuivent comme objectif unique, animé d'une sincérité qui leur est propre, d'appliquer les fondements de la charia à l'échelle locale, sans établir la moindre séparation entre religion et laïcité. Dans leur cadre conceptuel, cette distinction n'existe tout simplement pas, puisque la charia a vocation à réguler l'ensemble de la vie sociale. Ils sont d'ailleurs parfaitement transparents sur ce point et il serait difficile de leur reprocher d'avancer masqués car, même s'ils affirment ne pas avoir d'agenda religieux lorsqu'ils sont interrogés par un journaliste, leurs prêches et leurs brochures démontrent indéniablement l'inverse.

Une anecdote, que je tiens d'un élu de Roubaix à qui je dois conserver l'anonymat et qui a lui-même fréquenté ces milieux, me paraît à cet égard particulièrement révélatrice. Il m'a relaté une scène saisissante où de jeunes membres de la mouvance des Frères musulmans, à une époque où celle-ci était encore perçue comme un signe de modernité, se sont retrouvés stupéfaits face à un homme vêtu d'un costume trois pièces britannique, un verre de whisky et un cigare à la main. Cet homme leur a alors déclaré, avec un aplomb remarquable : « *Qu'est-ce que vous croyez ? Vous croyez réellement pouvoir monter dans la société habillés comme vous l'êtes ? Si c'est pour Allah, si c'est pour la cause vous avez le droit de feindre* » Cette anecdote m'a ensuite été confirmée par une seconde source.

M. le président Xavier Breton. Ce phénomène, manifestement antérieur aux événements du 7 octobre 2023, apparaît en réalité comme une dynamique installée depuis plusieurs années. Comment situez-vous précisément ces événements du 7 octobre dans cette dynamique ? Représentent-t-il un tournant ou une accélération ?

M. Erwan Seznec. Il s'agit d'une très nette accélération, dans laquelle les manifestations propalestiniennes ont joué un rôle de catalyseur. Dans le cadre de l'enquête que nous avons publiée dimanche dernier, nous avons même observé un rapprochement entre chiites et sunnites. Dans les secteurs de Grande-Synthe et Dunkerque, nous avons en effet identifié des militants chiites d'origine iranienne et des Frères musulmans sunnites défiler côte-à-côte lors de manifestations propalestiniennes, auxquelles participaient également des élus de La France insoumise. Nous avons par la suite constaté que ces mêmes militants chiites et fréristes se retrouvaient impliqués dans la campagne de La France insoumise à Denain ou à Maubeuge. Je fais référence, dans l'article, à un individu surnommé Ali l'Iranien. Je n'y révèle pas son identité complète, mais il s'agit en réalité d'Ali Karimi qui, malgré son placement sous obligation de quitter le territoire français (OQTF) et interdiction du territoire français (ITF), était présent à Maubeuge pour le lancement de la campagne de candidats LFI. Interrogés à ce sujet, les représentants de LFI n'ont pas souhaité faire de commentaire.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Nous vous remercions, monsieur Seznec, pour votre présence à cette audition, même si nous aurions souhaité qu'elle soit plus large et rassemble davantage d'intervenants. Vous avez publié ce matin un article sur la situation dans le Nord et il aurait été intéressant d'entendre les acteurs sur ce sujet, mais l'organisation des auditions s'avère complexe.

Vous avez signé, dans les colonnes du *Point*, un article concernant l'entrisme iranien, qui fait notamment référence au rapport de M. Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône. Pourriez-vous présenter à notre commission un résumé de cet article et nous expliquer en quoi cet entrisme du régime iranien est devenu prégnant ? Pourriez-vous développer particulièrement les aspects qui concernent directement l'objet de notre commission, à savoir les relations entre mouvements politiques et les mouvements propagant l'islamisme ou incitant à la commission d'actes terroristes ?

M. Erwan Seznec. L'Iran est un pays extrêmement complexe que je n'ai pas la prétention de connaître parfaitement. Nous avons néanmoins étudié le rapport de M. Platret qui confirme l'existence d'une stratégie à long terme déployée par le régime iranien, tant au niveau ministériel que du côté des Gardiens de la Révolution, visant à accroître son influence en France. Cette stratégie poursuit plusieurs objectifs, notamment celui d'infléchir la politique française vis-à-vis d'Israël et de la question du nucléaire. La question palestinienne s'inscrit en outre naturellement dans ce cadre global. Je reste toutefois prudent, car les interlocuteurs iraniens avec lesquels nous avons pu échanger attirent systématiquement notre attention sur l'extrême complexité de la vie politique iranienne, les Gardiens de la Révolution n'étant pas toujours alignés avec le ministère.

Les interlocuteurs que j'ai pu consulter m'ont confirmé que l'instrumentalisation par les services iraniens constitue une forte probabilité, ces derniers ayant pour habitude de s'appuyer sur des structures associatives ou des centres proches qui bénéficient d'un soutien financier massif de l'Iran.

Nos sources ont également attiré notre attention sur un point particulièrement préoccupant, que nous n'avons pas suffisamment développé dans l'article mais qui fera l'objet d'une enquête approfondie, qui est que les Iraniens s'appuient désormais sur le grand banditisme. Ils passent ainsi par les services algériens pour recruter des malfrats auxquels ils commandent des opérations d'intimidation contre leurs opposants, dans les cas les moins graves, et des tentatives d'assassinat dans les situations les plus extrêmes. Ce phénomène s'est déjà manifesté en Espagne et aux Pays-Bas. Un incident récent, survenu dans le Val-d'Oise, a ainsi vu quatre jeunes délinquants incendier les locaux d'une association d'opposants iraniens, sans que les motivations précises de cette action n'aient pu être clairement établies. Il s'agit donc d'une forme de sous-traitance en cascade, par laquelle les Iraniens sollicitent les services algériens, qui activent leurs réseaux dans les communautés algériennes et marocaines, lesquels exécutent des missions pour l'Iran, parfois sans même connaître le commanditaire final.

Les Iraniens conduisent par ailleurs, en s'appuyant sur les réseaux fréristes sunnites, une politique active d'influence auprès des intellectuels et universitaires français potentiellement réceptifs à leur discours. Le rapport ne fait toutefois pas mention d'élus directement approchés par les Iraniens et nous n'avons pas identifié de cas récents.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Je souhaiterais revenir sur vos propos concernant les manifestations, à propos desquelles vous évoquez la présence d'individus sous OQTF et même ITF. Avez-vous pu échanger avec les différents services de l'État sur ces questions ? Dans la mesure où il semble exister une connaissance précise et un suivi rigoureux, on peut légitimement s'étonner de constater la présence de telles personnes dans ces manifestations. Cela ne traduit-il pas un certain laxisme ou du moins une absence de volonté politique de résoudre cette problématique ?

M. Erwan Seznec. Bien que je m'aventure sur un terrain que je ne maîtrise pas entièrement, il m'a été rapporté par un Iranien ayant infiltré les services iraniens en France que les agents traitants n'opèrent généralement pas directement dans le pays où ils se trouvent. Ainsi, si des Iraniens agissent pour le compte du gouvernement iranien en France, leur agent traitant sera en Allemagne et réciproquement, ce qui expliquerait d'ailleurs pourquoi Ali l'Iranien, que j'évoquais précédemment, demeure peut-être en Belgique, non loin de la frontière française. Cela justifierait sa présence dans la zone frontalière alors qu'il ne devrait pas s'y trouver. Il s'agit toutefois d'une hypothèse.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Je vous interrogeais également sur l'existence d'une possible carence de volonté politique.

M. Erwan Seznec. Hassan Iquioussen, auquel je fais également référence dans l'article publié dimanche, a pu bénéficier d'une certaine tolérance car il jouait un rôle d'indicateur. Cette situation peut sembler difficile à comprendre car cet individu est repérable, identifiable dans les manifestations comme dans d'autres contextes publics. Je connaissais son statut d'indicateur depuis deux ou trois ans, mais je ne viens de le mentionner dans mes écrits que maintenant, puisqu'il se trouve actuellement en Arabie Saoudite, ce qui réduit les risques. Je me suis autorisé cette révélation alors qu'auparavant je m'en abstenaïs, afin de ne pas mettre sa vie en danger ou perturber le travail policier. Il est donc probablement resté actif au sein de ces réseaux plus longtemps qu'il n'aurait fallu, mais les enjeux sont complexes et les services de police ne nous disent pas tout.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Je souhaite revenir sur votre article sur l’Alliance du Nord, qui fait état d’un entrisme islamiste accueilli « à bras ouverts » par La France Insoumise. Considérez-vous que cet accueil relève d’un pur électoralisme conjoncturel, accentué par les attentats du 7 octobre, ou s’agit-il plutôt d’un phénomène structurel traduisant une adhésion de la direction du parti à certaines thèses islamistes ?

M. Erwan Seznec. La notion de clientélisme n’est pas nécessairement péjorative mais, à mon avis, je l’ai écrit et je n’hésite pas à le répéter devant votre commission, LFI a emprunté un chemin extrêmement dangereux. Il n’est certes pas interdit de chercher à séduire l’électorat musulman mais, comme je l’indiquais précédemment, ils sélectionnent des intermédiaires pour atteindre cette communauté qui me paraissent extrêmement sulfureux, dans un calcul électoral qui ne semble pas pertinent. Aucune mosquée de Denain n’avait, par exemple, signé les pétitions de soutien à Hassan Iquioussen lorsqu’il a été expulsé et s’agissant de Roubaix, personne ne peut affirmer être capable de faire voter les musulmans en bloc, même si tout élu rêve évidemment de trouver une clé magique donnant accès à 800 voix d’un coup. Au scrutin précédent, la mairie de Lille a basculé pour seulement 227 voix et 800 fidèles dans certaines mosquées représenteraient donc un enjeu considérable. Ces partis n’ont aucune garantie que leurs interlocuteurs pourront mobiliser ces centaines de voix mais ils ont, en revanche, la certitude que ces intermédiaires sont très dangereux.

Concernant les Écologistes, la situation est plus complexe puisqu’un débat interne est en cours. Marine Tondelier nous a d’ailleurs envoyé un droit de réponse ce matin concernant un article que nous avions publié en août, décrivant comment le parti tente également de se rapprocher de la communauté musulmane. Généralement perçu comme trop blanc et diplômé, le parti aspire à s’ouvrir davantage à la diversité mais, lorsqu’ils invitent le rappeur Médine censé représenter cette diversité à leurs universités d’été du Havre en 2023, ils commettent selon moi une grave erreur d’appréciation. Médine, qui est en réalité la figure de proue d’une association frériste nommée Havre de Savoir, basée au Havre, est quelqu’un qui poursuit clairement un agenda politique à plus ou moins long terme, sans même s’en cacher. Chercher à incarner l’ouverture à la diversité en s’associant à Médine est donc profondément problématique et cette démarche déconcerte d’ailleurs de nombreux membres des Écologistes qui s’interrogent sincèrement sur la pertinence de cette stratégie.

En termes de gravité, La France insoumise se distingue de manière particulièrement nette, au point que nombre de leurs militants ne comprennent plus la ligne adoptée par leur propre direction. Je voudrais, à cet égard, vous rapporter une anecdote éclairante. Lors des élections départementales de 2021 à Roubaix, les Écologistes et LFI avaient décidé de présenter une liste commune, les Écologistes ayant suggéré comme tête de liste Ali Rahni, notamment connu pour son soutien à Tariq Ramadan. C’est la section locale de LFI qui s’y était opposée publiquement, dans les colonnes de *La Voix du Nord*. Depuis lors, il est intéressant de noter que la section LFI de Roubaix a été entièrement restructurée de sorte à installer des personnes acceptant de participer à ce jeu que je considère pour ma part comme éminemment dangereux.

M. le président Xavier Breton. Pourriez-vous préciser à quelle enquête vous faites référence lorsque vous évoquez celle publiée sur les Écologistes au mois d’août ?

M. Erwan Seznec. Je fais référence à l’enquête parue au mois d’août 2025.

M. le président Xavier Breton. Pourriez-vous nous la transmettre, ainsi que le droit de réponse que vous venez de mentionner ?

M. Erwan Seznec. Oui, bien entendu.

M. le président Xavier Breton. Nous souhaitons disposer de l'ensemble des éléments permettant de déterminer si cette problématique concerne uniquement un parti ou s'étend à plusieurs formations politiques. Il est important, pour notre commission, d'avoir accès à l'ensemble des documents pertinents.

Monsieur Laurans, nous avons reçu hier plusieurs maires, dont certains ont été mis en cause dans l'une de vos récentes publications. Celle-ci comporte des accusations graves, notamment celle de « *collaboration* », un terme particulièrement sensible dans notre pays et a fortiori en Haute-Savoie. Cette accusation traduit-elle une confusion entre islamisme et islam ? Considérez-vous qu'une décision prise par un élu concernant les communautés musulmanes présentes sur sa commune, comme la construction d'une mosquée ou la rencontre avec des responsables du culte, doit nécessairement être interprétée comme une complicité avec l'islamisme ?

M. Jules Laurans, rédacteur en chef de Frontières. Je ne pense pas que l'objectif soit de débattre directement de la Une de notre magazine mais d'exposer l'enjeu central de notre publication, qui consiste à revenir sur le phénomène de clientélisme vis-à-vis de l'islamisme à l'approche des élections municipales de 2026. Il s'agit d'un véritable enjeu. *Frontières* est un magazine d'investigation. On ramène des preuves et des faits concrets de façon que ce phénomène de clientélisme ne puisse pas être écarté d'un simple revers de main.

Les conclusions de notre enquête confirment que ce phénomène de clientélisme ou de laxisme vis-à-vis de l'islamisme, que nous qualifions également de forme de collaboration, dépasse les clivages partisans. Il concerne des élus de droite, du centre et de gauche, et il faut inclure dans ce constat les maires qui se présentent sans étiquette. Dans différentes municipalités, nous ainsi avons relevé de nombreuses décisions prises en conseil municipal qui témoignent d'un laxisme envers des associations islamistes, par exemple lorsque des espaces publics sont loués à des associations cultuelles musulmanes qui imposent le voile à des fillettes de cinq ou six ans sans que cela ne suscite de réaction du maire. C'est cela que nous qualifions de laxisme. Il n'est pas normal qu'un maire soit indifférent au fait de louer un local sans regarder si l'association en question voile les petites filles.

Je rejoins par ailleurs les propos tenus précédemment sur le fait que ce phénomène de clientélisme vis-à-vis de l'islamisme s'est désormais propagé au-delà des grandes métropoles. Il ne se limite plus à Paris, Lyon ou Marseille, mais s'étend aujourd'hui vers de nouveaux territoires. Le cas de la Haute-Savoie est assez intéressant, puisqu'il s'agit d'un département auquel on ne pense pas spontanément lorsqu'on évoque ce type de problématique. Nous y avons pourtant observé de nombreux maires faisant preuve d'un laxisme face aux enjeux liés à l'islamisme, balayant ces préoccupations d'un revers de main. Pour eux, la question d'avoir une mosquée Millî Görüs dans leur ville n'est pas un sujet, ce n'est pas quelque chose d'important. Pour eux, avoir une mosquée construite avec un minaret n'est pas quelque chose d'important.

Nous avons également relevé ce phénomène à Albi, où notre enquête a établi qu'un local avait été loué gracieusement à disposition d'une association culturelle qui s'avérait être en réalité une madrassa, c'est-à-dire une école coranique. Cette structure accueillait des intervenants issus de l'Institut Européen des Sciences Humaines (IESH), notamment une étudiante en septième année de l'IESH. Une visioconférence avait été organisée avec un imam également rattaché à cet institut. Confrontée à ces éléments, la maire s'est contentée de modifier le contrat avec l'association, sans répondre à nos interrogations, persistant à minimiser la

gravité de la situation. Nous observons ainsi chez les élus la crainte d'être accusés de clientélisme, mais il y a, de manière profonde, un sentiment pour plusieurs d'entre eux que ce n'est pas une question intéressante. À Albi, pour reprendre cet exemple, la maire a cédé un terrain en 2024 destiné à l'édification d'une mosquée, déclarant ouvertement que l'usage ultérieur du lieu ne l'intéressait pas. Lorsque des élus d'opposition l'ont interrogée sur l'apparence de l'édifice, ses dimensions ou la présence éventuelle d'un minaret, elle a répondu de manière évasive.

Dans le cadre de notre enquête, nous avons appliqué le principe du contradictoire. J'ai personnellement contacté les maires par courriel, ainsi que leurs cabinets et je les ai appelés directement, mais peu ont répondu. Certains sont même allés jusqu'à organiser une conférence de presse pour affirmer qu'ils n'avaient jamais été sollicités, ce que nous avons immédiatement démenti en publiant l'ensemble des correspondances, démontrant ainsi leur manque total d'honnêteté.

On s'est attaché, dans cette enquête, à montrer tous les mécanismes de clientélisme à l'œuvre, y compris certains auxquels on ne penserait pas spontanément. Nous avons tout d'abord observé des échanges directs entre associations cultuelles et municipalités, sous la forme d'échanges de bons procédés. À Poissy, par exemple, une association cultuelle a sollicité auprès de la maire Sandrine Berno Dos Santos un bail pour établir une nouvelle mosquée, en suggérant explicitement une mobilisation électorale en contrepartie. C'est exactement ce qu'a fait la maire : elle a autorisé un bail emphytéotique de 99 ans pour la somme symbolique d'un euro.

Nous avons par ailleurs découvert un procédé jusqu'alors jamais documenté qui est celui du don direct d'associations cultuelles à une municipalité. À Éragny-sur-Oise, par exemple, une association cultuelle a ainsi versé un don de 3 000 euros à la mairie. En échange, la mosquée a bénéficié d'un parking pour un euro malgré les nombreux problèmes de voisinage qu'elle génère. L'association profite également d'un loyer dérisoire de 300 euros, quasiment gracieux pour ce secteur, et d'un parking, déclassifié du domaine public, désormais réservé aux fidèles. Je précise toutefois que, dans ce cas précis, il ne s'agit pas d'une communauté islamiste mais d'une communauté musulmane ordinaire. Ce mécanisme du don, qui devrait par nature être désintéressé, mérite donc une vigilance particulière lors des prochaines municipales, puisqu'il conviendra d'examiner quelles associations effectuent des dons aux municipalités et ce qu'elles obtiennent en retour.

Un autre cas significatif concerne la maire de Saint-Julien-en-Genevois, Véronique Le Cauchois, récemment auditionnée par votre commission. Une affaire incroyable s'y est produite concernant la location d'un espace convoité à la fois pour un garage et pour une mosquée. La maire avait initialement privilégié l'option économique du garage mais, en 2023, lors d'un conseil municipal, 160 musulmans de la mosquée locale ont envahi la salle pour faire pression sur la maire par leur présence et, à la suite de cet épisode, celle-ci a renversé sa position et a finalement accordé l'espace à la mosquée, ce qui a suscité une incompréhension chez les propriétaires du garage. Je trouve qu'il faut le prendre en compte, parce que moi si j'avais 160 musulmans qui venaient m'écouter ici, ça me mettrait un peu de pression. Donc oui, c'est une pression que la maire ne reconnaît pas. Sa décision a pourtant complètement changé à partir de ce moment-là.

Ces différents mécanismes de pression et d'influence, encore sous-documentés, risquent donc d'être exploités dans la perspective des élections municipales de 2026. C'est ce que notre travail d'enquête a cherché à faire apparaître.

M. le président Xavier Breton. Vous évoquez des mécanismes de clientélisme, mais par rapport à ma question, je ne perçois pas clairement la distinction entre islam et islamisme dans ces exemples. Dans les cas que vous citez, notamment de construction d'un lieu de culte, il n'y a pas nécessairement d'islamistes, mais des musulmans qui souhaitent pouvoir pratiquer leur culte. À quel moment établissez-vous cette différence, si vous en faites une ?

M. Jules Laurans. Si vous ne considérez pas que le fait de venir exercer une pression sur une maire pour obtenir une mosquée en se rassemblant à 160 personnes autour d'elle donne une dimension politique à l'islam, alors nous ne serons probablement pas d'accord sur la dimension. Je pense que l'islamisme vise à faire infléchir la République aux lois de l'islam, comme dans ce conseil municipal où une réelle pression a été exercée. Le professeur Samuel Paty avait, lui aussi, subi des pressions politiques avant l'issue tragique. J'appelle cela de l'islamisme, avant même que l'on atteigne le stade des messages ultra-violents ou de la violence brute. Lorsque 160 personnes viennent faire pression sur un élu dans une commune telle que Saint-Julien-en-Genevois, où le lien avec les habitants est permanent, il s'agit indéniablement d'une pression.

M. le président Xavier Breton. Vous avez évoqué le contradictoire, un point important des échanges que nous avons pu avoir lors de la table ronde avec les maires. Pourriez-vous développer davantage ce point ? Comment s'est organisé ce contradictoire ? Vous êtes-vous rendu sur place pour enquêter ou s'agit-il uniquement des délibérations prises ?

M. Jules Laurans. J'ai travaillé avec une entreprise spécialisée dans l'analyse de données, avec laquelle j'ai l'habitude de travailler et qui s'appuie sur l'intelligence artificielle. Cela nous a permis d'analyser des milliers de données très rapidement, de manière bien plus efficace qu'un travail journalistique classique. En trois mois, nous avons ainsi examiné des milliers de décisions prises en conseils municipaux au travers de mots-clés récurrents. Cette méthode nous a permis de distinguer les maires qui luttent contre l'islamisme en refusant, par exemple, les locations de salles à des associations qui imposent le voile à des fillettes, de ceux qui acceptent ces demandes.

Nous avons ainsi pu dégrossir notre panel en identifiant les cas les plus chimiquement purs de clientélisme et, par la suite, contacter chacun de ces maires par courriel. Pour ceux qui ne répondaient pas, nous avons sollicité leurs cabinets. Nous avons contacté chacun des cabinets des maires de Haute-Savoie, qui nous ont même transmis leurs adresses électroniques, sans jamais obtenir aucune réponse. Nous avons véritablement respecté le principe du contradictoire de bout en bout, avec la volonté de comprendre les motivations de ces élus. J'ai cherché à comprendre et à dialoguer avec chacun d'entre eux.

Lorsque nous avons souhaité nous rendre en Haute-Savoie pour assister à une conférence de presse organisée par les maires locaux, ils nous ont communiqué une fausse adresse afin d'éviter notre présence et nos questions. Ils se sont ainsi entourés uniquement de journalistes de la presse quotidienne régionale, qui partageaient leurs positions et publiaient depuis dix ans des articles identiques sans relever ce que nous avions découvert.

Dans notre enquête, nous avons traité la droite, la gauche et le centre. Notre étude inclut ainsi des maires de droite dure, comme Nicolas Daragon à Valence, mais également des maires sans étiquette et de gauche. Nous n'avons pas manifesté parti pris et nous sommes appuyés sur les décisions prises en conseil municipal. Nous les avons présentées aux maires en les interrogeant sur leurs motivations et en soulevant la question d'un éventuel laxisme, mais ils ont pour la plupart refusé de nous répondre, en raison notamment des élections municipales

à venir. Il convient de rappeler que notre journalisme est un journalisme d'enquête qui, selon la formule d'Albert Londres, consiste à « *mettre la plume dans la plaie* ». Notre rôle est de mettre en évidence des réalités auprès des responsables politiques afin de souligner que la situation observée est anormale et que les citoyens ont le droit d'être informés de ce qui se passe sur leur territoire. Certains maires nous ont toutefois répondu et, lorsqu'ils l'ont fait, nous avons systématiquement intégré leurs réponses à notre travail.

M. le président Xavier Breton. Avez-vous réalisé des enquêtes de terrain en vous rendant sur place ?

M. Jules Laurans. Nous nous sommes rendus dans l'ensemble des communes concernées, notamment à Annemasse, Annecy et Saint-Julien-en-Genevois, et nous disposons de reportages pour chacune d'elles.

M. le président Xavier Breton. Qu'en est-il des villes en dehors de la Haute-Savoie ?

M. Jules Laurans. Couvrir l'ensemble des villes, c'est compliqué, au vu de la taille de notre rédaction. Mais nous avons effectivement visité de nombreuses municipalités comme les villes d'Île-de-France, Albi, Lyon et la Haute-Savoie. Nous nous sommes attachés, dans la mesure de nos moyens, à couvrir le plus grand nombre de territoires possible.

M. le président Xavier Breton. Comment avez-vous concrètement conduit ce travail de terrain ? Une fois sur place, quels étaient vos objectifs dans chacune de ces villes ?

M. Jules Laurans. Nous prenons tout d'abord contact avec des citoyens qui signalent une situation locale problématique. Pour reprendre l'exemple de Saint-Julien-en-Genevois, nous avons ainsi rencontré le garagiste concerné afin de comprendre pourquoi, après avoir reçu la promesse d'obtenir ce terrain entre 2020 et 2023, il a finalement perdu cette opportunité précisément après le conseil municipal au cours duquel 160 musulmans sont intervenus. Nous avons cherché à déterminer s'il avait été informé de ce changement de situation, ce qui n'était pas le cas, puisqu'il n'a jamais reçu la moindre information et a finalement dû relocaliser son activité économique.

M. le président Xavier Breton. Sur l'exemple de la Haute-Savoie et le fait que quatre communes aient été ciblées, ce qui représente un nombre conséquent, il a pu être dit que cela avait été fait en parallèle de stratégies d'implantation de certains partis politiques en vue des municipales. Que répondez-vous ?

M. Jules Laurans. Vous avez lu le dossier en entier ?

M. le président Xavier Breton. Je ne l'ai pas lu ligne à ligne, mais je l'ai lu de manière rapide.

M. Jules Laurans. D'accord, comme je l'ai expliqué, ce dossier concerne autant des maires de droite que de gauche. Je ne sélectionne pas les maires selon leur orientation politique. Mme Véronique Le Cauchois est sans étiquette tandis que le maire d'Annecy, François Astorg, est écologiste, mais j'aurais parlé de lui quelle que soit son appartenance politique.

M. le président Xavier Breton. Ma question portait sur l'existence potentielle d'une implantation de partis politiques, notamment le Rassemblement national, dans ce secteur, ainsi que sur l'éventualité d'une démarche coordonnée.

M. Jules Laurans. Il n'y en a pas.

M. le président Xavier Breton. Je vous remercie. Vous avez employé le terme « *collabo* » dans votre titre, qui est loin d'être neutre. Il s'agit d'un mot grave, faisant référence à une période sombre de notre histoire. Comprenez-vous que des maires peuvent être profondément heurtés par une telle accusation à propos de décisions avec lesquelles on peut être d'accord ou pas d'accord, particulièrement dans des terres qui ont été marquées par la Résistance ?

M. Jules Laurans. Le choix du mot « *collabo* » est très simple. Gérald Darmanin lui-même a indiqué que nous sommes en guerre contre l'islamisme. Or dans une guerre, certains combattent et d'autres collaborent. Certains maires permettent effectivement le développement de cet islamisme, soit en faisant preuve de laxisme à son égard soit en l'instrumentalisant pour assurer leur élection. Ils collaborent donc bien avec l'islamisme.

M. le président Xavier Breton. Mais la connotation du terme « *collabo* » reste fortement associée à la Seconde Guerre mondiale.

M. Jules Laurans. J'estime que, dans une situation de guerre, pour reprendre les propos de Gérald Darmanin, il y a ceux qui combattent et ceux qui collaborent.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Je souhaite revenir sur ces trente maires car, au terme de leur audition, il apparaît qu'ils prennent leurs décisions selon leur conscience et les informations dont ils disposent. Un maire qui accorde un permis de construire pour une mosquée dans une logique de clientélisme électoral n'agit pas illégalement. La situation devient véritablement préoccupante lorsqu'elle implique des réseaux d'islamisme radical ou des prédateurs problématiques. Dans ces cas, les services de l'État et les renseignements territoriaux sont censés alerter les maires des dangers et de l'écosystème qui les entourent. D'après ceux que nous avons interrogés, en l'absence d'avertissement des services de l'État concernant un risque particulier, ils considèrent qu'il n'y a pas lieu d'opposer un refus.

Se pose ensuite la question du permis de construire, qui fait l'objet d'un avis simple du préfet. Dans les cas que nous avons examinés, il ne semble pas qu'un quelconque problème ait été soulevé par la préfecture dans le cadre de ces avis, qui se limitent à un contrôle d'urbanisme. Toutefois, la loi confortant le respect des principes de la République (CRPR) de 2021 permet aux services de l'État d'identifier des associations cultuelles ou culturelles problématiques et de les dissoudre lorsque des indices suffisamment graves et concordants le justifient. Les maires, en tant qu'élus locaux, demeurent donc placés sous l'autorité de l'État. Par expérience personnelle, en tant qu'ancien maire, je sais qu'il n'est pas toujours aisés de prendre une décision à partir des informations dont on dispose. Sans renseignements précis transmis par les services de l'État, un maire ne peut refuser un permis de construire pour une mosquée au seul motif qu'il redoute une accusation d'électoralisme.

Aussi, estimez-vous que les services de l'État remplissent adéquatement leur mission et que la communication descendante entre les services de renseignement et les maires soit suffisante pour éclairer leurs décisions ? Certains maires agissent peut-être en toute connaissance de cause dans un cadre électoraliste, ce qui n'est pas illégal, quand d'autres sont informés mais choisissent de passer outre. Mais dans ce cas, si les services de l'État savent qu'un maire s'apprête à commettre une erreur, comment expliquer qu'ils le laissent faire ? Selon vous, quelle appréciation devons-nous porter sur la communication entre les services de

l'État et les élus locaux ? Est-elle suffisamment développée ou existe-t-il à votre sens des lacunes ?

M. Jules Laurans. Je ne considère pas que l'action ou la réaction face aux questions liées à l'islamisme dépende de l'orientation politique. Je prendrai un exemple précis. Grégory Doucet, maire de Lyon, a adopté une position ferme à l'égard d'un prêcheur salafiste nommé Vincent Souleymane tenant des propos dégradants à l'encontre des femmes, des homosexuels, des Juifs, et faisant l'apologie de la charia. Le maire est immédiatement intervenu pour s'opposer à sa participation à une conférence en prenant attaché auprès de la préfète Fabienne Buccio, avec qui il a pu agir en parfaite coordination. Ce maire écologiste a donc saisi la préfète, qui a confirmé que de tels propos, contraires aux valeurs de la République, rendaient cette intervention impossible. En conséquence, cet individu n'a pas pu s'exprimer dans la ville de Lyon.

En examinant à l'inverse le cas de Stéphanie Guiraud-Chaumeil à Albi, j'ai pu établir que les services de renseignement surveillaient cette école coranique fréquentée par des individus issus de l'IESH. J'ignore toutefois dans quelle mesure la préfète était elle-même informée et si les renseignements, qui avaient assisté à la visioconférence de l'imam et documenté les activités de l'étudiante en septième année de l'IESH, avaient effectivement transmis ces informations. J'ignore donc si ce lien a été établi mais je constate, en revanche, que lorsque nous alertons le maire et l'interrogeons sur des faits précis en lui demandant sa position, nous nous heurtons à un refus catégorique de répondre. Ces maires refusent d'assumer ce qui se déroule sur leur territoire et cette posture procède d'une forme de pusillanimité, d'une réticence à s'opposer directement à l'islamisme. Si les services de renseignements avaient averti la maire, la situation aurait peut-être été différente. Peut-être que le lien n'avait en effet pas été fait, mais j'en reste au stade de la supposition.

Je reviens effectivement au constat selon lequel certains maires apparaissent dépassés par le contexte local, car nombre d'entre eux ne bénéficient d'aucune formation en matière d'islamisme, tandis que d'autres ne considèrent pas que cette question est vraiment importante. C'est l'objet de notre travail, qui consiste à démontrer l'existence de mécanismes concrets. Nous ne nous situons pas dans le registre du fantasme lorsque nous évoquons l'islamisme ou les risques de clientélisme. Il existe de réelles tentatives d'implantation menées par les Frères musulmans et par les salafistes, qui recourent à des stratégies et à des formes d'influence multiples.

Je constate, si nous abordons l'échelle nationale, que si le phénomène de clientélisme et de laxisme traverse l'ensemble du spectre politique, La France insoumise a propension plus marquée à accepter davantage la radicalité de l'islam. Je vais donner un exemple précis. Lors des élections anticipées à Villeneuve-Saint-Georges, nous avons révélé qu'un individu pro-Hamas figurait en cinquième position sur la liste de Louis Boyard, cet individu s'étant livré à plusieurs reprises à l'apologie du Hamas et des massacres du 7 octobre, avec des preuves accessibles sur ses réseaux sociaux. Malgré le retentissement médiatique suscité par cette révélation, Louis Boyard a maintenu son soutien à ce colistier lors du meeting organisé pour le second tour, en présence de Jean-Luc Mélenchon ainsi que de plusieurs cadres et collaborateurs de LFI.

Cette attitude contraste nettement avec celle adoptée par d'autres formations politiques. Certains partis, lorsqu'ils sont confrontés à des situations comparables, choisissent de ne pas répondre aux sollicitations des journalistes, tout en engageant néanmoins une analyse interne des faits. Stéphanie Guiraud-Chaumeil, par exemple, a modifié le contrat après avoir

pris connaissance de notre enquête, sans toutefois nous apporter de réponse directe. La France insoumise, en revanche, assume pleinement sa stratégie consistant à soutenir des individus pro-Hamas, tout en niant les faits rapportés par la presse, alors même que nos informations avaient été corroborées par *Le Figaro*, le *JDD* et d'autres médias.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Je souhaite poser la même question à M. Seznec. Estimez-vous que les services de l'État remplissent convenablement leur fonction de conseil auprès des maires ? Quelles pistes pourriez-vous suggérer pour renforcer la loi CRPR à ce sujet ?

M. Erwan Seznec. L'exemple de Valence, avec Nicolas Daragon, illustre parfaitement l'ambiguïté et la complexité du sujet. Ce maire se trouve en effet accusé de complaisance envers les islamistes car il a cédé, à un prix avantageux, un terrain à une association musulmane souhaitant y construire une école. Bien que les liens de cette association avec des individus rigoristes soient aisés à établir, l'inspection académique a validé le projet d'agrandissement, considérant que l'école ne présente aucun problème particulier et qu'elle obtient de bons résultats lors des inspections. Nicolas Daragon se retrouve ainsi dans une position paradoxale, puisque les services de renseignement l'alertent sur le caractère problématique de ces acteurs tandis que l'Éducation nationale valide le projet. L'association convoitait initialement un bâtiment situé en centre-ville, mais Nicolas Daragon a préféré leur attribuer un terrain dans le quartier de Fontbarlettes, davantage excentré et majoritairement immigré. Cette décision lui a valu des accusations de complaisance, notamment de la part de *Charlie Hebdo* et du *JDD*, car rien ne l'obligeait à céder un terrain pour une école coranique.

Mes échanges avec lui m'ont cependant prouvé que rien ne permet d'assimiler son profil à celui d'un maire islamiste, dans la mesure où son conseil municipal compte plusieurs élus d'origine arménienne, naturellement vigilants face au fondamentalisme musulman. Il est en outre systématiquement réélu avec une avance confortable alors que les bureaux de vote de Fontbarlettes, où réside principalement la communauté musulmane, affichent un taux de participation de 28 %. Il n'a donc aucun intérêt électoral à courtiser cette population.

Nicolas Daragon est en réalité pris entre deux logiques institutionnelles contradictoires, puisque l'Éducation nationale autorise l'ouverture de cette école alors même que celle de Fontbarlettes est menacée de fermeture en raison de graves problèmes sécuritaires, sa priorité étant d'éviter une implantation fondamentaliste visible en centre-ville. Il a ainsi géré cette situation comme il l'aurait fait pour l'implantation d'une antenne relais, en recherchant la solution la moins dommageable. L'académie a donné son feu vert, les services de renseignement signalent le caractère fondamentaliste des responsables sans pour autant pouvoir leur reprocher des actes violents concrets, et ses mauvaises relations avec la préfète de l'époque n'ont fait qu'aggraver la situation. Lorsqu'il m'a reçu dans son bureau, il s'est montré stupéfait d'être accusé de chercher à séduire l'électorat musulman, s'appuyant sur les résultats électoraux pour me démontrer l'absurdité ce reproche. J'ignore toutefois toujours quelle aurait été la bonne décision à prendre et quelle aurait dû être l'action des services de l'État.

À mes yeux, ce qui fait cruellement défaut dans ce type de situation, c'est une communication efficace entre les services de l'État. Cette coordination devrait théoriquement relever des préfectures, les préfets étant censés centraliser les informations émanant des différents services sur ces questions sensibles. Un renforcement de cette coordination serait donc incontestablement bénéfique pour accompagner les élus confrontés à de telles situations.

M. le président Xavier Breton. Avez-vous évoqué la question de Valence dans un article ou s'agit-il d'un simple témoignage ?

M. Erwan Seznec. Nous avons effectivement consacré un article à ce sujet.

M. le président Xavier Breton. Pourriez-vous nous communiquer les références précises de cet article ?

M. Erwan Seznec. Bien entendu, même si j'étais initialement parti pour décrire un maire vendu aux islamistes et suis finalement revenu avec un papier concluant que la situation était bien plus complexe.

M. le président Xavier Breton. Ce genre d'article nuancé peut justement s'avérer particulièrement instructif.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Cette question présente effectivement un intérêt certain, particulièrement sous l'angle d'analyse retenu par notre commission d'enquête. Le lien entre les islamistes et des partis politiques apparaît, dans certains cas, avec une certaine évidence et pour d'autres, c'est beaucoup plus compliqué. En tant que parlementaires, nous devons désormais à formuler des réponses concrètes face à cette réalité.

M. Erwan Seznec. Vous allez vous heurter à une difficulté que j'ai constatée de manière empirique, bien que je n'aie jamais formellement rédigé de réflexion à ce sujet. Si vous organisez une réunion en y conviant un imam sincèrement républicain, il est fort probable qu'il ne se présente pas, précisément parce qu'il est sincèrement républicain. Il ne répondra même pas à votre invitation. Les mosquées authentiquement républiques, qui sont pourtant en mesure d'identifier clairement les imams problématiques, ne prennent pas l'initiative de vous contacter, car elles refusent catégoriquement de s'impliquer dans ce type de démarches. Ainsi, si vous convoquez les imams d'une circonscription ou d'une métropole, il apparaît de manière paradoxale que ceux qui déclinent l'invitation sont bien souvent les plus fiables. Je ne peux certes pas vous en apporter la preuve formelle, mais j'en ai acquis la conviction profonde. Les imams véritablement dignes de confiance sont précisément ceux qui refusent d'engager un dialogue avec les autorités.

M. Jérôme Buisson (RN). J'aimerais savoir si, d'après votre expérience et vos nombreuses publications, vous estimatez que cette pratique du « *name and shame* », qu'elle soit justifiée ou non, produit un effet tangible sur le comportement ultérieur des maires concernés. Pensez-vous par ailleurs que cette stratégie puisse avoir un impact sur les résultats électoraux, notamment ceux de 2026 ? S'agit-il, selon vous, d'un outil véritablement efficace ?

M. Jules Laurans. Notre démarche consiste à démontrer l'existence de ce phénomène, car il est aisément d'alléguer des accointances islamistes sans disposer de preuves tangibles, tandis que notre objectif est d'établir des faits. Nous ne cherchons pas à pratiquer une politique de « *name and shame* », puisque notre approche se veut factuelle. Il ne s'agit pas d'humilier des maires, mais de présenter leurs actions, car les citoyens ont le droit d'être informés de projets ou de l'indifférence de leur maire face à l'implantation d'une communauté Millî Görüs. Bien qu'un maire n'ait pas pour mission de fermer lui-même un lieu de culte problématique, il lui incombe de prendre position et d'alerter les services de l'État. Le maire d'Annecy, par exemple, demeure indifférent à la présence, sur son territoire, d'une mouvance Millî Görüs pourtant identifiée dans plusieurs rapports comme un vecteur d'ingérence turque.

Ces sujets leur paraissent souvent secondaires ou sont assimilés à des préoccupations d'extrême droite, si bien qu'ils refusent de s'y confronter.

Dans les grandes métropoles, ce travail d'investigation devrait incomber à la presse quotidienne régionale, mais cette dernière ne s'en saisit pas. L'enquête que nous avons conduite a suscité des réactions, précisément parce qu'elle vise pour la première fois des maires de Haute-Savoie. Lors de leur conférence de presse, ces derniers n'ont d'ailleurs pas contesté les faits, refusant simplement de nous inviter par crainte des questions que nous pourrions poser et allant même jusqu'à affirmer ne pas avoir été contactés.

Nous, nous sommes honnêtes dans notre démarche. À un moment, ces sujets doivent être mis sur la table. Il ne s'agit pas de « détruire » quelqu'un. L'idée, c'est de dire qu'il faut absolument parler de ces sujets, sinon ça conduit à des catastrophes. L'affaire Samuel Paty, c'est une affaire de muets, car certaines personnes n'ont pas parlé, ont voulu couvrir des éléments alors qu'il aurait fallu reconnaître que ce professeur était en danger, qu'il faisait l'objet de menaces et qu'il nécessitait une protection.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Vous affirmez que les élus évitent ces sujets et que cela révèle un problème de conscientisation de la menace islamiste. Estimez-vous nécessaire de renforcer la formation de nos élus sur ces problématiques ? Identifiez-vous une carence à ce niveau ?

M. Jules Laurans. Une carence existe, en particulier chez les élus des petites communes, qui se trouvent fréquemment dépassés par ces situations complexes, car ils ne disposent pas des éléments pour identifier l'entrisme islamiste. Les élus obéissent cependant aussi à une logique électorale, ce qui les conduit à éviter les sujets afin de ne pas faire de vague. Une formation plus approfondie, associée à l'assurance d'un soutien solide de la part des services de l'État, les aiderait très certainement.

Toute personne qui aborde ces questions se voit en effet systématiquement stigmatisée, voire menacée, et ces élus se retrouvent ainsi fréquemment isolés dans leur prise de parole, d'autant plus au sein d'une majorité municipale de gauche particulièrement sensible aux accusations d'islamophobie. Un maire qui ose évoquer l'existence d'un problème potentiel s'expose à une mort sociale. La protection de tous ceux qui s'expriment sur la question de l'islamisme constitue donc, à ce titre, un impératif absolu, car ils doivent être rassurés.

La formation à la détection des signaux demeure également essentielle, même si l'identification de ces problématiques relève avant tout des services de renseignement, dont la mission consiste précisément à repérer les situations préoccupantes, à en informer les élus et à les accompagner dans cette démarche en leur garantissant qu'ils ne seront pas abandonnés. La prise de position publique des élus revêt une importance majeure et lorsqu'une personne décide de s'exprimer, d'autres suivent. Mais si celui ou celle qui prend la parole en premier subit des représailles, la peur viendra inévitablement inhiber toute initiative ultérieure.

M. le président Xavier Breton. Monsieur Seznec, pouvez-vous également répondre à cette question sur la formation des élus ?

M. Erwan Seznec. Je n'y crois pas. Je ne crois pas que financer une formation pour les élus soit suffisant.

M. le président Xavier Breton. Cette formation pourrait revêtir des formes diverses, sans nécessairement prendre la forme d'un dispositif payant. Elle pourrait être initiée par la préfecture ou par des associations départementales, dans une approche davantage institutionnalisée.

M. Erwan Seznec. Le rapport sur les Frères musulmans publié en mai dernier identifiait déjà une dizaine de communes susceptibles de basculer entre les mains des islamistes à l'occasion des prochaines élections municipales. Nous sommes donc aujourd'hui parvenus à un stade où qualifier un candidat d'islamiste renforce paradoxalement sa position électorale dans certaines communes ciblées. Cette stratégie est d'ailleurs délibérément poursuivie par certains élus. Même si je me garderai bien d'assimiler l'ensemble des membres de La France insoumise ou des Écologistes à cette tendance, elle s'observe indéniablement au sein de ces formations politiques. À l'image de ce que fut autrefois la « ceinture rouge », se dessine aujourd'hui une « ceinture verte » qui reproduit, avec une grande précision, l'écosystème que le Parti communiste avait su bâtir avec un remarquable savoir-faire. Ces acteurs s'approprient progressivement les territoires en investissant les associations, les mairies, les services sociaux, ce qui conduit, finalement, à de véritables phénomènes d'éviction. Certaines communes sont ainsi d'ores et déjà identifiées comme accueillantes, tolérantes et arrangeantes.

Si, en région parisienne, la tension exercée sur le marché du logement limite ce phénomène, car les habitants n'y déménagent pas aisément, dans les territoires où cette tension est moindre, la transformation peut en revanche s'opérer de manière extrêmement rapide, parfois à l'échelle d'un simple quartier qui, en quelques années seulement, devient un véritable territoire séparé. Je pense notamment à Perseigne à Alençon ou au quartier Pissovin à Nîmes. À l'échelle communale, de véritables mini-califats peuvent ainsi se constituer avec la complicité d'élus complaisants. Dans ce contexte, dénoncer ces élus comme islamistes dans la presse devient contre-productif, car une telle accusation ne fait que renforcer leur assise locale.

M. le président Xavier Breton. Lorsqu'on aborde ces thématiques sensibles, les menaces et les pressions apparaissent rapidement. Ressentez-vous, à la suite de vos travaux, une menace pesant sur votre liberté d'expression ? Avez-vous subi des pressions consécutives à vos publications ? Estimez-vous qu'il soit nécessaire de renforcer les dispositifs de protection des journalistes afin de garantir leur capacité à mener un travail d'investigation ?

M. Erwan Seznec. J'ai fait l'objet de poursuites en diffamation engagées par le président des Musulmans de France. Lorsque nous publions des articles critiques, notamment ceux consacrés au Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), nous faisons face à un déferlement de commentaires particulièrement violents sur les réseaux sociaux. Nous n'avons, fort heureusement, reçu aucune menace physique directe. Notre journal dispose des ressources nécessaires pour prendre en charge nos frais d'avocat, qui s'élèvent à environ 50 000 euros par an, même si ces poursuites ne concernent pas exclusivement les affaires liées à l'islamisme. Nous ressentons toutefois indéniablement une forme de pression.

Quant au renforcement de la protection accordée aux journalistes, je considère que la loi et la jurisprudence garantissent déjà des droits importants à notre profession.

M. Jules Laurans. Nous sommes, pour notre part, confrontés à des menaces particulièrement caractérisées. Un islamiste a d'ailleurs été condamné il y a trois semaines pour avoir projeté un attentat contre nos locaux. Cet individu avait même tenté d'établir un contact avec le Hezbollah et son obsession visait tout particulièrement le directeur de notre rédaction. Nous recevons régulièrement des courriels extrêmement menaçants, émanant de profils

islamistes, qui mentionnent précisément les lieux que nous fréquentons ou nos adresses personnelles. Nous déposons systématiquement plainte, et je tiens à souligner que les forces de police prennent très au sérieux l'ensemble des menaces que nous recevons, qui sont généralement précises et caractérisées.

Il ne faut pas davantage minimiser les menaces que nous recevons lorsque nous travaillons sur l'islamisme. Notre rédaction est constamment ciblée, avec des messages envoyés à nos adresses personnelles évoquant nos lieux de résidence ou nos familles. Le fait d'avoir des personnes malhonnêtes dans leur démarche, notamment certains maires qui nous qualifient d'islamophobes, prétendant que nous mentons et que nous ne les avons jamais contactés. Ce type de discours contribue à créer un environnement propice à la violence car, pour eux, je ne suis pas un journaliste digne d'être protégé, mais un militant contre lequel la violence serait justifiée. Il s'agit là d'une stratégie délibérée de délégitimation du travail d'enquête journalistique.

Aujourd'hui en France, on ne meurt pas pour avoir été accusé d'être un collabo islamiste, mais on est réellement en danger lorsqu'on est désigné comme islamophobe.

M. le président Xavier Breton. Je vous rejoins concernant les lois sur la presse, qu'il faut absolument préserver car elles sont précieuses. Pensez-vous toutefois que l'application effective de nos lois nécessiterait davantage de volontarisme, tant au niveau des forces de l'ordre que de la justice, pour garantir cette protection essentielle ?

M. Jules Laurans. Il ne faut pas daigner que traiter des questions liées à l'islamisme n'est pas anodin dans la France d'aujourd'hui et que cette démarche devient, au fil du temps, de plus en plus complexe. Nous nous heurtons, d'une part, à une dénégation de la réalité entretenue par ceux qui contestent nos constats, quels que soient les éléments que nous produisions et, d'autre part, à une violence émanant de certains groupes. Notre média ne s'inscrit pas dans une logique de caricature ou de blasphème, approches qui suscitent la colère des islamistes. *Charlie Hebdo*, à travers ses caricatures, excite énormément les islamistes. Nous, nous révélons des accointances, ce qui fait peut-être peser un peu moins de menaces, même si elles restent très présentes. Les derniers attentats ont d'ailleurs clairement démontré que le blasphème demeure un sujet particulièrement sensible pour les islamistes.

M. le président Xavier Breton. Vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Jules Laurans. Nous évoquons régulièrement les élus, qu'il s'agisse des maires, des députés, mais il ne faut pas négliger leur environnement immédiat. Ce sont souvent leurs collaborateurs et leurs assistants qui constituent le lien avec des personnalités ou des mouvements islamistes. Prenons l'exemple de l'association Urgence Palestine, récemment dissoute par décret en Conseil des ministres : de nombreux collaborateurs parlementaires participaient régulièrement à ses manifestations et à ses activités, jouant ainsi un rôle d'intermédiaire auprès des élus. Cette dimension doit impérativement être prise en considération, car nombre d'élus ne font que reprendre les éléments de langage qui leur sont suggérés par leur entourage.

M. le président Xavier Breton. Les témoignages recueillis lors de nos premières auditions ont effectivement révélé que dans les écosystèmes locaux, ces situations concernent aussi bien les maires que leur entourage.

La séance s'achève à dix-neuf heures quarante.

Membres présents ou excusés

Présents. — M. Matthieu Bloch, M. Xavier Breton et M. Jérôme Buisson.